Institut de Formation Pratique

32 avenue du Général Leclerc 54700 PONT-A-MOUSSON Email: contact@institutdeformationpratique.fr

Tel: 03.83.54.63.67



Accompagnement VAE - Assistant de vie dépendance - France VAE

Assistant de vie dépendance

L'accompagnement permet aux candidats de pouvoir formaliser leurs expériences professionnelles et personnelles afin d'obtenir le Titre à finalité Professionnelle Assistant de vie dépendance.

L'accompagnement est adaptable au profil du candidat au regard de son objectif de certification, de son profil, de sa situation. Il est personnalisé et individualisé.

Durée: 50.00 heures (maximum)

Profils des stagiaires

• Le dispositif de VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé. Peuvent en bénéficier les salariés travaillant dans le secteur privé, les demandeurs d'emploi, les bénévoles, les proches aidants.

Prérequis

• Etre recevable à la VAE

Accessibilité

-Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'aménagements pendant leur accompagnement à la VAE. Nous invitons les personnes à nous contacter pour tout besoin lié à une situation de handicap.

- Les modalités et délais d'inscription :

Pour s'inscrire à un accompagnement VAE de la filière sanitaire et sociale, s'inscrire sur France VAE : https://vae.gouv.fr/ou contactez Stéphanie au 03 83 54 63 67, par mail vae@institutdeformationpratique.fr.

L'inscription est effective dès la prise en charge de la candidature sur France VAE par l'IFP sous 2 jours ouvrés

L'accompagnement est effectif dès validation du parcours VAE sur France VAE et signature du contrat d'organisation et d'accompagnement à la VAE.

Limites d'effectif : de 4 à 15

Objectifs pédagogiques

• À l'issue du module d'accompagnement, le candidat sera en capacité de faire reconnaître ses compétences professionnelles et personnelles acquises par l'expérience par un jury de certification afin de valider le Titre à finalité Professionnelle Assistant de vie dépendance.

Contenu de la formation

- Accompagnement au dossier de faisabilité
 - Préciser le projet du candidat et confirmer la certification choisie
 - Vérifier l'adéquation entre les compétences métier acquises par le candidat et la certification visée.
 - Compléter le dossier de faisabilité
- Accompagnement à la rédaction du dossier d'expérience

Institut de Formation Pratique | 32 avenue du Général Leclerc PONT-A-MOUSSON 54700 | Numéro SIRET: 52862386100028 | Numéro de déclaration d'activité: 41540290754 (auprès du préfet de région de: Grand Est)

Institut de Formation Pratique

32 avenue du Général Leclerc 54700 PONT-A-MOUSSON Email: contact@institutdeformationpratique.fr

Tel: 03.83.54.63.67



- S'approprier le référentiel professionnel et le dossier d'expérience
- Décrypter les compétences attendues dans le référentiel professionnel
- Travailler à l'analyse des expériences individuelles retenues, à partir des récits d'expériences préalablement repérés par le candidat
- Décrire et formaliser ses activités
- Préparer l'entretien final avec le jury VAE

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Les accompagnateurs sont expérimentés dans la lecture des référentiels, dans l'aide au choix des situations et dans l'accompagnement à la rédaction.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de l'accompagnement (référentiel, dossier d'expérience)
- Analyse de situations vécues
- Mise en situation pour la préparation de l'oral devant le jury VAE

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de l'accompagnement
- Délivrance d'une attestation de suivi de l'accompagnement VAE
- Evaluation des acquis en auto-positionnement

Modalités de certification

Résultats attendus à l'issue de la formation

A l'issue de l'accompagnement, les candidats seront en mesure de présenter leur dossier d'expérience au certificateur du diplôme : CERTIFICATION & COMPETENCES - IPERIA

Modalités d'obtention

- Délivrance d'une attestation de suivi de l'accompagnement VAE par l'organisme
- Passage devant un jury VAE pour l'obtention du diplôme

Détails sur la certification

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF:

330t : Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s):

42056 : Service à la personne 44028 : Auxiliaire vie sociale

Date d'échéance de l'enregistrement : 19-07-2026

Secteurs d'activités :

L'assistant de vie dépendance exerce principalement au domicile des particuliers employeurs (domicile privé, foyer-logements, résidence-services...). Il peut exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, l'employeur pouvant ou non être accompagné par une structure mandataire.

Institut de Formation Pratique

32 avenue du Général Leclerc 54700 PONT-A-MOUSSON Email: contact@institutdeformationpratique.fr

Tel: 03.83.54.63.67



Type d'emplois accessibles :

Assistant de vie, Auxiliaire de vie, Aide aux personnes âgées, Aide à domicile.

Références juridiques des règlementations d'activité :

La délégation de gestes de soins : la délégation de gestes de soins est précisée dans l'article L1111-6-1 du code de la santé publique, en vigueur depuis le 23 avril 2005, modifiée par la Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 10 JORF 23 avril 2005 « Une personne durablement empêchée [...] d'accomplir elle-même des gestes liés à des soins prescrits par un médecin, peut désigner, pour favoriser son autonomie, un aidant naturel ou de son choix pour les réaliser. »

L'aide à la prise de médicaments : Article L313-26 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi du 21 juillet 2009 n° 2009-879 art 124. « L'aide à la prise des médicaments peut [...] être assurée par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante dès lors que, compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni apprentissage particulier".

Suite de parcours : Du titre « Assistant de vie dépendance » vers le DEAES
Les passerelles ont été établies et leur application a été entérinée par le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021.
https://www.institut.iperia.eu/2021/11/26/des-passerelles-entre-le-titre-assistant-de-vie-dependance-et-le-deaes/

liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : oui La fiche RNCP37780 est consultable sur https://www.francecompetences.fr

A l'issue de sa présentation devant le jury de validation VAE, le candidat pourra valider le diplôme en intégralité, ne rien obtenir ou obtenir une validation partielle (les blocs de compétences seront acquis à vie). Le candidat pourra alors se représenter à une session d'examen ultérieure pour valider les blocs de compétences manquants.

Indicateurs de résultats

Pas de données pour 2023 Taux de satisfaction globale : Taux de recommandation du module : Nombre de candidats accompagnés : Taux d'obtention du diplôme :

Tarif de l'accompagnement

L'accompagnement est financé par France VAE dès lors que le candidat est inscrit sur le portail numérique France VAE